

Une action de résistance originale lors de la Deuxième Guerre mondiale : le sauvetage des cloches en Belgique

par Micheline Zanatta

Lutter pour la sauvegarde de son patrimoine en temps de guerre est une question essentielle. De nos jours, plusieurs pays pourraient en témoigner comme l'Irak où les traces de la civilisation mésopotamienne ont subi des dégâts majeurs. Au-delà de la préservation de biens matériels, il en va certainement de la préservation de témoignages, de traces de l'histoire des peuples, de leurs identités... Depuis sa création en 1946, l'UNESCO a développé le concept de « patrimoine mondial » aujourd'hui considéré comme étant un don des générations passées à l'humanité entière. En 1954, l'Organisation des Nations Unies fournit une base légale à la protection des biens culturels en cas de conflit armé en adoptant la Convention de la Haye¹.

Dans nos régions pendant la Deuxième Guerre mondiale, des civils ont œuvré au sauvetage d'un patrimoine qui pourrait sembler aujourd'hui dérisoire : des cloches. Et pourtant... Si un attachement sentimental à des biens religieux a guidé certains acteurs, les enjeux s'avèrent bien plus fondamentaux. Il ne faut pas oublier le rôle joué par certaines cloches pour servir à annoncer les incendies et les alertes, ni surtout la dimension militaire de leur utilisation. Les Allemands les ont fait enlever dans le but de s'approvisionner en métal et ainsi servir à « l'effort de guerre ». La population locale a réagi afin de saboter l'occupant, mais également pour protéger un patrimoine culturel, parfois fort ancien, mis en danger. Ce n'est sans doute pas un hasard si des historiens de l'art se sont impliqués dans cette aventure...

Des cloches « sauvées » deux fois : de la destruction puis de l'oubli

Au début des années 1990, Joseph Philippe, conservateur du Musée Curtius à Liège, cherche à assurer la pérennité des archives qu'il détient au sujet du sauvetage des cloches. Après différents contacts, notamment avec le Musée de la cloche et du carillon de Tellin, il décide de les céder à l'IHOES en 1993. Il s'agit d'un petit fonds, composé d'un seul carton d'archives, mais suffisant pour nous instruire sur ce que fut cette initiative.

Les archives ont été réunies essentiellement par Hélène van Heule, prédécesseur de Joseph Philippe et membre du mouvement de résistance pour le sauvetage des cloches, « Les Clochards ». Elles nous révèlent les actions et démarches entreprises pour sauver nos cloches – et surtout les plus anciennes – d'une vaste opération de fonte entreprise par les autorités allemandes pour récupérer le bronze².

¹ Depuis, l'UNESCO a élargi le débat en se préoccupant aussi de la préservation de la biodiversité en zones de conflit armé ou de celle de témoignages remarquables menacés par des tremblements de terre, des travaux d'urbanisation sauvage, etc. Voir notamment : « Congo : un patrimoine en danger », http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=22502&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html & « Patrimoine mondial en péril », <http://whc.unesco.org/fr/158>, consultés le 20/10/2009.

² Cet article a été rédigé à partir de ce fonds d'archives : *Fonds Sauvetage des cloches, [1943-1989]*, IHOES, G3.

Enlèvement des cloches

Au cours de l'année 1943, les autorités allemandes prévoient l'enlèvement des cloches dans notre pays. L'opération doit être clôturée pour le mois d'octobre. Le travail se fait méthodiquement selon le calendrier prévu, en commençant par la partie flamande du pays. C'est parfois avec beaucoup de zèle que l'ordre est exécuté et des destructions non prévues ont lieu. Dépendues, les cloches sont immatriculées à la couleur blanche, avec un numéro reproduit également sur la tête au burin. Cependant l'enlèvement connaît divers sabotages qui ont généré de nombreux retards, ainsi la province du Luxembourg a conservé la presque totalité de ses cloches.

Avant la guerre, la Belgique possédait 12 000 cloches dont le poids total était évalué à six millions de tonnes. Fin juillet 1944, les 4566 cloches dépendues représentent un poids de 3 794 825 kg. Dans le Diocèse de Liège, 840 cloches sont enlevées, pour un poids de 1 205 599 kg.

Au début, elles sont centralisées dans la commune de Haeren d'où elles partent pour l'Allemagne par trains ou par canaux. Quand le trafic devient difficile à la suite du bombardement des écluses et des gares, les cloches de la région liégeoises sont acheminées vers l'île Monsin pour être expédiées par les canaux Albert et Juliana. En juillet 1943, 32 000 tonnes ont quitté la Fonderie de canons où elles étaient entreposées.

La situation s'aggrave au fil du temps. Les autorités allemandes qui, au départ, avaient accepté l'échange de cloches contre du plomb refusent désormais ce genre de marchés. En décembre 1943, des cloches qui avaient échappé jusqu'alors sont enlevées. Seules, sont sauvées certaines, plus anciennes, qui font l'objet d'une négociation ou d'un échange contre des métaux. Dans certaines paroisses, plus aucune cloche ne retentit. Au printemps 1944, le mouvement s'accélère. À partir de mars, les cloches venant de Huy, d'abord déposées à la Fonderie de canons de Liège, sont stockées dans un dépôt hutois gardé par des militaires. Celles du Luxembourg sont amenées à Liège. En juillet, près de 500 cloches attendant le départ imminent pour l'Allemagne s'accumulent à l'île Monsin. Une dernière péniche quitte Liège le 23 juillet avec à son bord 400 cloches. À la Libération, septante cloches restent en attente sur cette île.

Commission de sauvegarde

En mai 1943, une commission pour la sauvegarde des cloches est instituée au sein du ministère de l'Instruction publique (Administration des Beaux-Arts), avec la collaboration du ministère de la Justice (Administration des cultes), du Commissariat général à la restauration du pays et de la Commission royale des monuments et des sites.

Après discussion avec les autorités allemandes, elle décide de diviser les cloches en quatre catégories :

- A - De 1850 à nos jours
- B - De 1790 à 1850
- C - De 1700 à 1790
- D - Antérieures à 1700

Il est convenu d'un commun accord que les cloches de la catégorie D et les carillons restent en place. Toutes les autres cloches sont enlevées immédiatement, mais seules celles de la première catégorie sont envoyées directement à la fonte. Celles des catégories B et C « à examiner et à enlever par étapes » sont reclassées dans les catégories A et C ; elles sont donc soit fondues, soit installées dans les tours à la place des cloches modernes. Mais la commission insiste pour que les cloches anciennes soient conservées à leur emplacement original. Pour celles d'avant 1450, elle charge les fabriques d'églises de les descendre et de les faire enterrer. Celles-ci sont aussi priées de remplir des fiches relatives à toutes leurs cloches et de les envoyer à l'évêché dans le but de récupérer après le conflit celles qui ne seraient pas fondues. Les exemplaires en acier échappent à la fonte ; certaines sont déplacées comme cloches d'appel pour remplacer celles qui ont été emmenées.

Ces fiches reprennent la localisation, le nombre de cloches et parfois leur nom, leur poids, leur diamètre, leur date de production, leur(s) inscription(s) et le nom du fondeur. Le moulage de certaines cloches enlevées est réalisé avant qu'elles ne disparaissent. Outre les informations fournies par les fiches des fabriques d'églises, d'autres ont été collectées par Joseph Philippe, puis Harry Schuermans, pour la province de Liège. Ils relèvent les inscriptions, les détails caractéristiques, vérifient la numérotation... Certains motifs particuliers sont moulés. La plupart des cloches sont photographiées par le service officiel des Musées royaux d'art et d'histoire. Des personnes physiques et morales se mobilisent alors parce que l'œuvre de certains fondeurs est sur le point de disparaître. Les plus anciennes datent des XIII^e-XIV^e siècles. Les notes sont transmises au bureau de la Commission à Bruxelles où une cinquantaine de jeunes gens les collationnent. Les fiches liégeoises révèlent une riche histoire, les fondeurs formant de véritables dynasties. Souvent figurent sur les cloches d'abondantes décorations, la date du baptême, le(s) nom(s) de parrain(s), des armoiries, etc. Il s'agit d'un véritable travail d'historiens réalisé avec une rigueur scientifique et mis en œuvre pour sauver une part de notre patrimoine.

Les acteurs



Buste de Joseph De Beer (IHOES, Fonds Sauvetage des cloches, [1943-1989], G3).

La Commission interdépartementale pour la sauvegarde des cloches est présidée par le colonel Joseph De Beer³, conservateur du Musée Sterckshof à Deurne, et Jean Squilbeck, représentant les Musées royaux d'Art et d'Histoire. Hélène Van Heule s'occupe de la partie wallonne. Conservatrice des musées Curtius et d'Ansembourg depuis 1932, elle est un des membres actifs de la Commission. Peu après son affectation aux Musées royaux de l'État en avril 1943, Joseph Philippe⁴, Docteur en histoire de l'art et archéologie, accède à la demande de Joseph de Beer de dresser un relevé descriptif des cloches enlevées par l'occupant. Son travail officiel consiste à diriger le Service photographique des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Liège. Jusqu'en décembre 1943, il est censé relever les inscriptions sur les cloches (il en a fait plus de 300), mais il communique aussi des renseignements sur les lieux et dates des futurs enlèvements de cloches. Il s'informe aussi sur les entreprises où elles sont fondues : les *Zinnwerke* de Wilhelmsburg et la *Nord Deutsche Affinerie Gesellschaft* près de Hambourg. C'est notamment grâce à ces informations que les usines en question ont pu être bombardées. Comme J. Philippe a trop de travail aux Musées, il cesse de réaliser les relevés d'inscriptions,

mais il garde la possibilité d'accéder au dépôt ainsi qu'à celui de l'île Monsin, de mai à juillet 1944 au moment du départ de la dernière allège. Sa présence sur place permet de prélever une cloche à chaque nouveau convoi.

³ Voir l'inventaire du Fonds de Beer réalisé par le Ceges-soma, http://www.cegesoma.be/docs/Invent/deBeer_AA1330, Thibaut Boudart août 2000.

⁴ Il travaille aux Musées royaux de l'État d'avril 1943 à 1945, puis devient Conservateur des Musées archéologiques liégeois.

Une autre forme de sauvetage aux allures plus impressionnantes

Fin juillet 1944, le wagon n° 146 610, originaire de Longlier et à destination de Bressoux, se trouve en gare d'Angleur. Quelques cheminots décident de s'atteler au sauvetage des vingt-et-une cloches chargées sur ce wagon. Une dizaine de personnes sont impliquées : facteurs, machinistes, peseurs, chef de station et membres du personnel de deux entreprises : la Société des Venues et celle d'Angleur-Athus.

Après avoir dû renoncer au transbordement dans un wagon de la Société des Venues, les cheminots déplacent quotidiennement le véhicule d'origine car les Allemands opèrent continuellement des rondes pour repérer le charroi à destination de l'Allemagne. Ensuite, le wagon est acheminé sur une voie de raccordement, « la voie Congo », jusqu'au 6 août, date à laquelle la DCA⁵ allemande décide d'occuper les lieux. Il est donc envoyé par le sous-chef de gare à Battice où il reste jusqu'au 15 août. Le chargement qui s'élève à 17 830 kg revient alors à Angleur. À ce moment, il est impossible de le dissimuler sur un engin de l'usine des Venues, ce qui l'aurait rendu totalement invisible aux yeux de l'ennemi, car le personnel est en congé. Il est placé sur la voie trois, caché par une palissade au port. Enfin les cheminots transvasent le contenu sur un wagon privé grâce à un délégué de la société Angleur-Athus. Les cloches sont recouvertes de cendrées et le véhicule est dirigé vers une voie de garage, à l'intérieur de l'usine. Cette fois, elles ont bien disparu. En août, deux autres wagons contenant quarante-six cloches sont déchargés de leur contenu. Ce jeu de cache-cache amusait le personnel qui faisait ainsi « la nique » aux Allemands.

À la Libération

Le pays est libéré, mais les cloches ne sont pas écartées de tout danger : laissées sur place à l'île Monsin elles sont victimes des bombardements de l'hiver 1944 ou de résistants trop zélés qui les déplacent et leur font subir des dégradations...

Début septembre, des cloches sont envoyées vers Bressoux. Le Parquet de Liège charge mademoiselle Van Heule de veiller à les consigner et à les faire surveiller. Celles qui sont restées doivent regagner leur emplacement d'origine ; celles parties en juillet ne sont pas encore retrouvées. Un arrêté ministériel du 30 septembre 1944 crée une Commission pour la sauvegarde, la récupération et le remplacement des cloches de Belgique ; l'arrêté fixant son organisation et son budget est signé par le régent le 1^{er} décembre 1945.

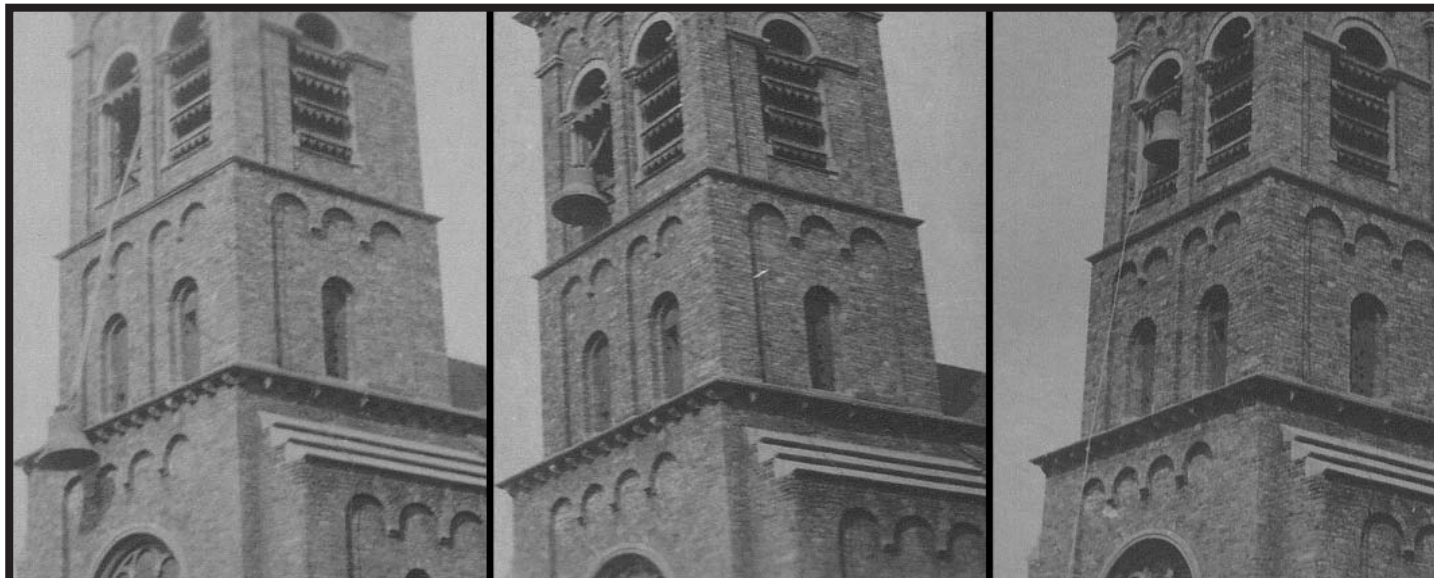
Dans les docks de Hambourg, les Alliés retrouvent plus de 5000 cloches de toute l'Europe⁶. Dans les chantiers voisins de la *Nord Deutsche Raffinerie*, 2147 cloches provenant de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Pologne ont été fondues. Au total, 7600 cloches belges auront été détruites dont certaines envoyées en Tchécoslovaquie pour y être refondues. Sept cent vingt sept cloches ont été sauvées et ont été ramenées via Anvers: 127 de Flandre, 35 d'Anvers, 62 du Brabant, 64 du Limbourg, 1 du Hainaut, 144 du Namurois, 168 du pays de Liège⁷, 125 du Luxembourg⁸. La commission a fort à faire pour rendre leur(s) cloche(s) aux paroisses dépouillées. La gestion des battants de cloches, vingt-six tonnes de fer à refondre, laissés par les autorités allemandes à titre de mitraille, est confiée au Musée Curtius sous l'autorité de la commission qui est chargée de les distribuer aux églises qui en ont besoin.

⁵ « Défense contre aéronefs », désignant une batterie antiaérienne composée de canons légers.

⁶ *Gazette de Liège*, 23/08/1945.

⁷ Par exemple, celles de Tavier, Warzée et Clavier rentrent en mai.

⁸ *La Nation belge*, 10/10/1945.



Trois photos montrant la réinstallation d'une cloche (IHOES, Fonds Sauvetage des cloches, [1943-1989], G3).

Conclusion

La présente analyse nous éclaire sur la façon dont se sont organisées les opérations de sauvegarde de cloches en Belgique pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il s'agit d'une forme inattendue d'opposition à l'occupant dont l'importance dépasse le côté anecdotique qu'elle peut sembler revêtir au premier abord. Elle met à jour un aspect peu connu de la Résistance, me semble-t-il, la dimension culturelle et patrimoniale. Par ailleurs, ces épisodes peuvent nous renvoyer à notre manière actuelle de procéder. Aujourd'hui, 159 pays ont ratifié la Convention des Nations Unies concernant la protection du patrimoine culturel et national mondial⁹. La lutte pour la sauvegarde du patrimoine, notamment en temps de guerre, est devenue internationale et davantage institutionnalisée¹⁰. La présente analyse nous démontre qu'il n'en a pas toujours été ainsi, même si l'on peut déjà parler d'une forme d'institutionnalisation avec la mise en place de commissions nationales spécifiques et l'implication des pouvoirs publics. Par ailleurs, il est interpellant de remarquer que les Nations Unies considèrent aujourd'hui qu'il faille mener des campagnes de sensibilisation sur la valeur du patrimoine culturel auprès des populations locales : « les gens doivent comprendre l'importance de l'héritage du passé et être conscients de leur propre culture »¹¹. Ci-dessus, il nous est révélé que les démarches de protection du patrimoine peuvent aussi être initiées par les populations autochtones et pas seulement être impulsées par une instance supranationale... Les formes de résistance face à un monde où l'on se sent en désaccord seraient-elles innombrables et nos ressources bien plus grandes que nous ne l'imaginons parfois ?

Pour en savoir plus

Joseph Philippe dans la revue locale : *Si Liège m'était conté*, Liège, Publi-Map, 1961-1986.

En 1991, J. Philippe publie un livre intitulé *Sur les chemins séculaires de l'art*, paru aux Éditions Frings-Ifa à Ans. Les pages 84 à 86 sont consacrées à la Résistance belge et au sauvetage des cloches durant la Deuxième Guerre mondiale.

La RTBF a consacré un documentaire à ce sujet :

Didier HILL-DERIVE, *Sauveurs de Cloches*, JFB Productions, 1996 (40'),

réalisé avec le soutien du CBA, du Fonds Télévisuel de la Communauté Française et de la RTBF, tourné en Betacam SP, premières diffusions sur la RTBF les 2 et 6 février 1997.

⁹ De ce fait, les pays signataires s'engagent à préserver leur propre patrimoine national et sont invités à soumettre un inventaire des sites situés sur leur territoire susceptibles de pouvoir être inclus sur la Liste du patrimoine mondial. Sarah Cattat, « Le passé en péril : apprécier notre patrimoine culturel », *Chronique ONU – édition en ligne*, <http://www.un.org/french/pubs/chronique/2003/numero4/0403p71.asp>.

¹⁰ Il est d'ailleurs manifeste que la Deuxième Guerre mondiale a joué un rôle d'éveil à cet égard.

¹¹ *Ibidem*.